



LIVRET DES COMPÉTITIONS

HIVER 2026 – MàJ 5/02

CADETS À MASTER



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédit Mutuel



AG2R LA MONDIALE

Carsat

Mot du Président de la CSO

Michel Claire

Vous trouverez dans ce livret des compétitions hivernales les modalités d'inscriptions et de participations aux compétitions organisées par la ligue AURA.

Pas de changements importants sur nos règles de fonctionnement, il faudra toujours s'inscrire mercredi au plus tard pour participer comme athlète ou juge. C'est la limite nécessaire pour assurer une préparation et organisation la plus efficace possible, et mettre nos athlètes et jurys dans de bonnes conditions.

Pour les nouveautés cet hiver nous ajoutons au programme des épreuves combinées un heptathlon féminin en salle. Pour les championnats de zone en cross-country les masters auront à partir de M3, M4, M5, ...un quota supplémentaire de 3 qualifiés pour le régional.

A noter, pour le régional de cross-country les clubs devront confirmer la participation des qualifiés, contrairement aux années précédentes où l'athlète était engagé d'office après sa qualification et devaient désengager les non-participants. Nous procédions au désengagement des non partants, d'où entre-autre une perte importante de dossards. Nous comptons sur la bonne application de cette mesure qui doit satisfaire tout le monde.

Concernant nos organisations, si elles sont bien gérées nous le devons aux préparations en amont mais aussi à la compétence et sérieux de nos jurys, même si parfois nous manquons de chefs juges, et de spécialistes chronométrie et e.logica. Nous ne pouvons que vous encourager à suivre les formations proposées.

Merci pour l'implication de chacun et bonne saison hivernale.

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	3
Sommaire	4
Epreuves-combinées et marche	5
Epreuves individuelles CJES	7
Lancers Hivernaux	11
Cross-Country	14
Minima hommes athlètes AURA	18
Minima femmes athlètes AURA	19
Minima hommes athlètes Hors Ligue	20
Minima femmes athlètes Hors Ligue	21
Quotas de Jury/Club	22
Contact CSO	23

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHÉ

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHÉ ATHLÉTIQUE CJES + ÉPREUVES OUVERTES

Samedi 6 (EC) & Dimanche 7 Décembre 2025 (EC + Marche) - Aubière (Stadium Jean PELLEZ)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- 3000m Marche TCF, MIM et MAM
- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM
- 5000m Marche TCM

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m CAF et CAM
- 400m TCF et TCM
- 800m TCF et TCM

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima > **Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 3 décembre 23h59)

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2025 et hors AURA » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories).
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 1^{er} Décembre 2025, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ pour les EC ou de 20€ pour la marche et les épreuves ouvertes à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 3 Décembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.22.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Myriam BEGEL (Marche) - voir e-mail en fin de livret

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHE

CHAMPIONNATS AUVERGNE/RHÔNE-ALPES D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHE ATHLÉTIQUE CJES

Samedi 10 (EC) & Dimanche 11 Janvier 2026 (EC + Marche Athlétique) - Lyon (Halle Stéphane DIAGANA)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Pentathlon (CAF-JUF-ESF-SEF) / Heptathlon (CAM-JUM-ESM-SEM) / 3000m Marche (MIF-MIM-CAF-JUF-ESF-SEF-MAM) / 5000m Marche (CAM-JUM-ESM-SEM)

→ Un Heptathlon féminin sera également au programme, hors championnats.

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m TCF et TCM
- 400m TCF et TCM

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2025 et le 4 janvier 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2026 » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2025 d'épreuves combinées, sur Piste.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
3. Ou avoir réalisé, en 2024 ou 2025 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2025 et hors AURA » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories)
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 5 janvier 2026 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima « 2025 et hors AURA » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) :
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 5 janvier 2026 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ pour les EC ou de 20€ pour la marche et les épreuves ouvertes à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 Janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Les athlètes souhaitant s'inscrire à l'heptathlon féminin devront s'inscrire par mail auprès de Fabien LOIRAT et Jean-Claude MARIE. Un quota de 8 athlètes est prévu.
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.22.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Myriam BEGEL (Marche) - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE CJES + PRE-REGIONAUX 800/3000M

Samedi 17 janvier 2026 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - le samedi 17/01/25 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - le samedi 17/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - le dimanche 18/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance.

Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 7 Décembre 2025.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 14 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2025 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 12 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 14 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Vallée du Rhône ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés)
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS CJES + PRE-REGIONAUX 800/1500/3000M

Samedi 17 janvier 2026 - Aubière (Stadium Jean Pellez)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - o le samedi 17/01/25 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - o le samedi 17/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - o le dimanche 18/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 7 Décembre 2025.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 14 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2025 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 12 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
4. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 14 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Loire et Volcans ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés)
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry Lauron (zone L&V), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS ALPES CJES + PRE-REGIONAUX 1500M

Dimanche 18 janvier 2026 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - o le samedi 17/01/26 à Aubières dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - o le samedi 17/01/26 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - o le dimanche 18/01/26 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 7 Décembre 2025.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 14 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 12 janvier : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 14 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Alpes ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés).
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V / V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Alain BONARDI (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 31 et Dimanche 1^{er} février 2026 - Aubière (Stadium Jean PELLEZ)

Présentation générale

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1^{er} novembre 2025 et le 26 janvier 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2026 » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 28 janvier 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2025 Estivaux.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 28 janvier 23h59)

3. Ou avoir réalisé, en 2024 ou 2025 (avant le 1^{er} novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2025 et hors AURA » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 26 Janvier 2026 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2025 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 26 janvier, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 28 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX AURA – 2 SITES PROPOSES

GRENOBLE (STADE BACHELARD) / AUBIERE (COMPLEXE SPORTIF DES CEZEAUX)

Samedi 24 janvier 2026

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes).
Les athlètes sont libres de participer sur le site de leur choix.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 21 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2025 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 19 janvier, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 21 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Masters lanceront leurs engins de catégories.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3^{ème} essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Dimanche 8 février 2026 – Lyon (Stade de Parilly)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau et Javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM, SEM.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2025 et le 2 février 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima, ci-dessous :

	CAF	JUF	ESF	SEF
Javelot	22.00	22.00	24.00	25.00
Marteau	22.00	22.00	24.00	25.00
Disque	20.00	21.00	22.00	23.00

	CAM	JUM	ESM	SEM
Javelot	25.00	27.00	29.00	30.00
Marteau	20.00	22.00	24.00	25.00
Disque	20.00	22.00	24.00	25.00

Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2025 Estivaux

➔ **Pour ces athlètes, confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 4 février 23h59)

Ou avoir réalisé, en 2024 ou 2025 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2025 et hors AURA » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 2 février 2026 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 ou 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2025 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 2 février, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 6 février 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3^{ème} essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

LANCERS HIVERNAUX Masters

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES MASTERS

Dimanche 22 mars 2026 – Romans-sur-Isère

Présentation générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau, Javelot et Pentatlancers pour les catégories Masters.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 25 mars 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 25 mars 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3^{ème} essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES RELAIS DE CROSS

Dimanche 7 décembre 2025 - Andrézieux

Présentation générale

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross Moussa Barkaoui.

Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires (donc 2026)
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires

3 courses seront au programme :

- Une pour le relais Benjamins et Minimes.
- Une pour les U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Une pour le relais Toutes Catégories, l'équipe devra se composer d'athlètes allant de la catégorie junior à master.

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de Relais Cross.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- **Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA** (*Avant le mercredi 3 Décembre 2025*).
Préciser l'ordre des athlètes (1/2/3/4) sur le module d'engagement
- **Engagement d'équipe tardif ou oublié : Pénalité de 30€ par équipe**

Qualification aux Championnats de France

- Les 4 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Andrézieux.
- Les 5 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

Informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée aux Championnats de France.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS DE ZONES DE CROSS – ¼ FINALES DU CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 25 janvier 2026 – 3 sites : Brives-Charensac (43) / Valserhône (01) / Passy (74)

Présentation générale

Cross organisés sur 3 sites :

- Championnats **Loire et Volcans à Brives-Charensac** pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63
- Championnats **Vallée du Rhône à Valserhône** pour les comités 01, 07-26 et 69
- Championnats des **Alpes à Passy** pour les comités 38, 73 et 74

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI/CA/JU/ES/SE/MA(M1 et +) et cross court et par équipe en CA/JU/MAM (M1 et +) cross court et cross long.

Conditions de participation AURA

1. Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2026

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2026 - date limite mercredi 21 janvier 2026 23h59.

2. Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2026

Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 21 janvier 2026 23h59.

A partir du jeudi 22 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle fera l'objet d'un paiement par virement bancaire de 20€ à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

Informations complémentaires

Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée et la limitation athlètes étrangers ou mutés.

- Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.
- Pas de dépôt d'équipe à l'avance.
- **Pas de dérogation pour permutation de zone.**
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, **hors ligue**, titulaires d'une licence compétition 2026 étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA – Droit d'inscription 20€
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES DE CROSS – ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 15 février 2026 – Mably (42)

Présentation générale

Ce championnat régional est support des ½ Finales du championnat de France de cross.

- Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM (M1 et +) /CCM.
- Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM (M1 et +).
- Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France de Cross-Country

Conditions de participation AURA

Nombre d'équipes qualifiées sur les Championnats de Zones de cross (quota réalisé suite aux performances des régionaux de cross 2025 à Yzeure).

- Alpes : 5 CAF / 5 JUF / 7 CCF / 8 CLF // 5 CAM / 6 JUM / 6 CCM / 9 CLM / 6 MAM
- Vallée du Rhône : 5 CAF / 4 JUF / 4 CCF / 7 CLF // 6 CAM / 4 JUM / 3 CCM / 6 CLM / 5 MAM
- Loire & Volcans : 5 CAF / 4 JUF / 3 CCF / 6 CLF // 4 CAM / 5 JUM / 6 CCM / 3 CLM / 7 MAM

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).
- Alpes : 24 CAF / 26 JUF / 24 CCF / 35 CLF // 22 CAM / 25 JUM / 25 CCM / 52 CLM / 30 MAM
- Vallée du Rhône : 26 CAF / 24 JUF / 23 CCF / 41 CLF // 21 CAM / 25 JUM / 21 CCM / 30 CLM / 28 MAM
- Loire & Volcans : 25 CAF / 25 JUF / 28 CCF / 44 CLF // 32 CAM / 25 JUM / 29 CCM / 38 CLM / 32 MAM

Cas particuliers Espoirs (H&F), Masters M0 et Masters F :

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des Championnats de Zones seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F), Masters M0 et Masters (F) sera extrait du classement Élite. Un classement individuel Espoirs (H & F) sera extrait du classement cross court.

Engagements & informations complémentaires

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Les Masters F et M peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs sur le cross court.
- Seuls les Masters M1 et + peuvent participer à la course Masters.
- Les masters M1 et + peuvent courir dans la course Elite dans le cadre d'une équipe.
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées, seront invitées à participer à la 1/2 du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté ou étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de modification d'équipe (gratuite) :
 - Pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe
 - Pour l'ajout de 1 ou 2 athlètes dans une équipe ayant respectivement 5 ou 4 QE
- Toutes autres demandes d'ajout concernant un athlète non qualifié feront l'objet d'une qualification exceptionnelle payante, 20€/athlète à payer par chèque à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme lors du retrait du dossard.
- Les athlètes qualifiés figureront en ligne, les clubs devront les confirmer sur le module, au plus tard le mercredi 11 février 2026 avant 23h59.
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI (cf fin du livret).

Challenge Robert Bobin

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 MIF et 8 à 20 MIM.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finale des championnats de France et se déroulera durant les courses minimales pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 6 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 12 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers H + les 6 premières F marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières MIF et les 3 premiers MIM seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

Qualification aux Championnats de France pour les athlètes AURA

Equipes AURA : Quota 2026

- Hommes : 3 MAM, 5 CLM, 4 CCM, 4 JUM, 5 CAM
- Femmes : 5 CLF, 5 CCF, 4 JUF et 6 CAF

Individuels AURA : Quota 2026

- Hommes : 29 MAM, 33 TC + 16 ESM hors TC au CLM, 28 CCM, 34 JUM et 32 CAM
- Femmes : 33 TC + 13 ESF et 10 MAF hors TC au CLF, 24 CCF, 31 JUF et 36 CAF

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM & MAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.60	7.50	7.30	7.20
200m	24.40	24.00	23.50	23.10
400m	55.00	54.00	53.00	52.00
800m	2.07.00	2.05.00	2.03.00	2.01.00
1500m	4.15.00 <i>Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)</i>			4.10.00
3000m	9.00.00 <i>Minima senior (seulement au programme des élites)</i>			
60m haies	9.40	9.40	9.40	9.20
Hauteur	1.73	1.77	1.80	1.82
Perche	3.75	4.00	4.15	4.30
Longueur	6.00	6.20	6.30	6.40
Triple-saut	11.50	11.80	12.10	12.50
Poids	10.80	10.80	10.80	11.00
Marche	30.00	27.30	27.00	26.30
Heptathlon	3200pts	3900pts	4100pts	4200pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF & MAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.40	8.35	8.25	8.20
200m	27.50	27.30	27.20	27.10
400m	65.50	64.00	63.00	62.00
800m	2.34.00	2.32.00	2.29.00	2.26.00
1500m	5.15.00 <i>Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)</i>			5.00.00
3000m	11.00.00 <i>Minima senior (seulement au programme des élites)</i>			
60m haies	10.00	9.80	9.60	9.40
Hauteur	1.50	1.52	1.54	1.56
Perche	2.40	2.60	2.80	3.00
Longueur	5.10	5.20	5.30	5.40
Triple-saut	10.20	10.30	10.40	10.50
Poids	9.50	9.50	9.60	9.70
Marche	19.00	18.30	18.00	17.30
Pentathlon	2500pts	2600pts	2700pts	2800pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM & MAM AURA
60m	7.15	7.05	6.95	6.85
200m	23.05	22.45	22.15	22.00
400m	52.00	51.00	50.50	50.00
800m	2.01.00	1.57.00	1.55.00	1.54.00
1500m	4.00.00 <i>Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)</i>			3.55.00
3000m	8.40.00 <i>Minima senior (seulement au programme des élites)</i>			
60m haies	8.30	8.30	8.30	8.10
Hauteur	1.90	1.95	2.00	2.00
Perche	4.10	4.50	4.80	5.00
Longueur	6.60	6.80	7.00	7.20
Triple-saut	13.40	13.80	14.20	14.60
Poids	13.00	13.00	13.00	14.00
Marche	27.30	26.00	25.30	25.00
Heptathlon	4300pts	4400pts	4400pts	4800pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF & MAF AURA
60m	7.80	7.75	7.70	7.65
200m	25.70	25.40	25.20	25.00
400m	60.00	59.00	58.00	57.00
800m	2.20.00	2.19.00	2.18.00	2.17.00
1500m	4.45.00 <i>Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)</i>			4.35.00
3000m	10.00.00			
60m haies	8.90	8.90	8.80	8.70
Hauteur	1.60	1.62	1.64	1.66
Perche	3.20	3.30	3.40	3.50
Longueur	5.50	5.60	5.70	5.80
Triple-saut	11.30	11.40	11.50	11.60
Poids	12.00	12.00	12.20	12.40
Marche	18.00	17.30	17.00	16.30
Pentathlon	3100pts	3100pts	3200pts	3300pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

- L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.
- **Qualification des jurys**
- Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
- Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation dans SIFFA (Niveau assistant et plus). Un jeune juge (catégorie U14 ou U16) ayant la qualification régionale ou fédérale pourra compter dans le quota club. Ne pourra être pris en compte qu'un maximum de 2 jeunes juges (régional ou fédéral) par club et par compétition régionale.
- Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : joussemichael@orange.fr
- L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica.

Le non-respect des quotas jury est pénalisé de 100€ pour chaque juge manquant.

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes >> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves combinées et marche athlétique

- A partir de 3 athlètes >> 1 officiel

Pré-Régionaux de Demi-Fond

N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

Championnat de zone individuel VDR/Alpes

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

Compétitions de Lancers hivernaux

- de 1 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 10 athlètes >> 2 officiels
- 11 athlètes et plus >> 3 officiels

Championnat de zone individuel Loire & Volcans

- de 2 à 5 athlètes >> 1 officiel
- de 6 à 11 athlètes >> 2 officiels
- de 12 à 20 athlètes >> 3 officiels
- de 21 à 30 athlètes >> 4 officiels
- à partir de 31, 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Championnat régional individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétition	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
GUILLON	Pierre	Resp. Lancers Hivernaux	06 81 60 95 30	guillonpierre@wanadoo.fr
BEGEL	Myriam	Resp. Marche Athlétique	06 48 36 69 03	myriam@begel.fr
VALOUR	Paul-Henri	Resp. Cross	06 08 99 63 27	phvalour@yahoo.fr

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chauffer sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)
- **de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...**

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courative ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....